

Contribution au débat public NÉO

Section de Saint Denis du Parti Communiste Réunionnais

Dossier de presse.

1-exposé des motifs.

2-notre contribution

3-dépôt au Débat Public.

1-Exposé des motifs.

De quoi s'agit-il?

La note de Synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage annonce qu'un débat public est ouvert au public du 15 au 31 décembre 2020. La procédure du « Débat Public » devra permettre de débattre de l'opportunité du projet, de ses alternatives, de son contexte ainsi que de ses caractéristiques. Sur ce dernier point, la co-maîtrise d'ouvrage attend un éclairage sur deux principales questions:

-quel réaménagement de l'espace public dégagé par l'enfouissement du trafic automobile?

-Quel tracé pour la circulation automobile?

La note souligne que c'est le « fruit de plusieurs années d'études sur le réaménagement du quartier du Barachois. NEO a l'ambition de transformer durablement cet espace emblématique du chef-lieu de La Réunion en ouvrant la ville sur la mer et en le rendant prioritairement aux piétons.

Quelles marges sont laissées au débat?

La note de synthèse souligne que le premier enjeu du débat public est de questionner les enjeux et les besoins identifiés au regard des souhaits des citoyens. « Ainsi, aucune des propositions exposées n'est figée », la Commission Nationale du Débat Public est un organisme extérieur, indépendant des maîtres d'ouvrage et chargé de faire des propositions à partir des remarques reçues.

On peut lire également que le pilotage est confié à la Région, en partenariat avec la Mairie de Saint Denis et la Cinor.

Quelle méthode a été adoptée pour notre contribution?

Les camarades ont été sensibilisés lors de 3 rencontres informelles et lors d'une visite organisée avec le responsable du projet de la mairie de Saint Denis, Mr ROSSIGNOL, qui a répondu à de nombreuses questions. Un premier texte a été adressé aux adhérents et sympathisants. Le samedi 5 décembre a été réservé pour travailler ensemble sur la finalisation de nos propositions. Une fois le texte définitif adopté, une date a été arrêtée pour remettre la contribution aux organisateurs du débat public.

2-Notre contribution.

Contribution au débat public NÉO

Section de Saint Denis du Parti communiste Réunionnais

1-Préambule.

Nous notons en premier lieu que NÉO est avant tout un projet d'aménagement du front de mer Ouest de Saint Denis, lieu-dit « le Barachois ».

Nous regrettons que le projet d'aménagement ne porte pas sur l'ensemble de la côte maritime dionysienne, de l'Ouest à l'Est. Toutes les familles dionysiennes ont droit à l'accès à un front de mer aménagé à proximité.

Saint Denis, avec ses 150 000 habitants possède un linéaire maritime de 3 km, environ. Le débouché sur la mer est enclavé, en ouest, par la Rivière de Saint Denis et la falaise de la Montagne, en Est par la Rivière des Pluies.

Compte tenu de la modestie du linéaire, il faut intégrer tous les enjeux et avoir une réflexion globale qui vise la valorisation de l'ensemble du littoral.

Il serait juste d'analyser les coups partis dans une vision globale de l'ère post-carbone et post-coronavirus.

Comme application concrète, il s'agit de considérer l'espace géographique défini par le Boulevard Sud, les entrées Est-Ouest de la ville et l'ouverture sur l'océan.

Ainsi pensé, le projet d'aménagement qui nous est présenté, actuellement, serait une étape qui ne doit pas hypothéquer l'avenir et les ambitions de nouvelles générations de responsables.

En effet, la vie ne s'arrête pas avec nous.

2) L'aménagement du Barachois et la neutralité carbone.

Le Barachois est un haut lieu historique pour notre île. On l'appelait aussi « place du gouvernement » par la présence des institutions d'Etat et les activités connexes. C'est sur cette place que des milliers d'esclaves étaient venus à pieds, des quatre coins de l'île, pour entendre Sarda Gariga proclamer l'abolition de l'esclavage. Un signe des temps : la prison centrale. Elle interroge la condition humaine, constitue un sujet pour la connaissance et un site touristique d'importance mondiale. Situé à 500m de la mer, ce monument historique mérite d'être mentionné, à l'instar des autres maisons coloniales largement mis en valeur.

L'espace historique est donc aujourd'hui coupé par une route de grande circulation avec des feux, entraînant des effets pervers :

- elle isole la population de la mer
- elle provoque des embouteillages quasi-constants
- elle induit le plus gros volume de gaz d'échappement.

Seule une petite bande littorale permet quelques activités de loisirs et restauration rapide. Pourtant, le lieu est très connu et fréquenté par une population diverse et mixte. L'endroit reste un lieu mythique.

Les calèches ont disparu ainsi que ses lustres d'antan. Nous héritons d'une erreur d'aménagement qui enferme la ville entre le port et l'aéroport, transformée de facto en un lieu de transit pour transports polluants.

Nous courrons derrière la dictature de l'automobile au moment où le Conseil d'Etat enjoint la France de respecter sa trajectoire d'atteindre 40% de baisse de CO2 à l'horizon 2030 par rapport à 1990. **Désormais, tout aménagement de territoire devra se soumettre à cet engagement juridique.**

Pour mémoire, l'Union Européenne préconise la neutralité carbone, par rapport à 1990, d'ici 2050. Un bilan sera fait, le 12 décembre 2020, lors des 5 premières années d'application des Accords de Paris. **Pour réussir la transition, l'effort maximal devra être fait durant la décennie 2020-2030.** La Grande Bretagne vient d'annoncer une réduction de 68% de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Le document de présentation NEO ne fait pas ressortir la cohérence avec « les instruments de ratifications du Traité sur le Climat » qui est opposable à l'Etat, les Collectivités, les Entreprises et les Citoyens. Le public ignore les engagements pour La Réunion, une île tropicale. Le document n'anticipe pas les enjeux structurants d'une société numérisée, vicinale et frugale que le confinement a fortement identifiés.

3) Le projet NEO

Ces remarques générales étant posées, nous nous portons au débat les remarques spécifiques suivantes, concernant l'aménagement du Barchois.

1-Il nous apparaît comme évident que ce front de mer doit rester le lieu des rencontres, préservé des pollutions sonores, visuelles et atmosphériques causées par le tout-auto.

Pour beaucoup de familles dionysiennes qui vivent en immeuble, cet espace est un exutoire. Lorsque la route est piétonne les dimanches, cela permet aux enfants de faire du vélo, de jouer sans risque. Cette orientation populaire doit être préservée et renforcée.

Un concours grand public devrait être lancé pour implanter des activités de loisirs et maritimes. La municipalité a le rôle d'organiser une émulation entre les quartiers visant à valoriser la culture populaire.

2-Un espace naturel de baignade serait un atout supplémentaire pour les familles qui, bien souvent, doivent faire des kilomètres pour se rendre de l'autre côté de l'île afin de profiter de la plage. Les familles les plus modestes pourraient être les premières à en profiter. Pourquoi pas une marina, comme il en existait dans le passé ?

3-Tout doit être fait pour_:

- encourager et favoriser les modes de transport doux et respectueux de l'environnement, comme l'aménagement de pistes cyclables, la plantation d'arbres

pour créer de l'ombre et rendre la marche plus agréable, tout le long du front de mer.

- Installer des aires de repos à l'abri du soleil, des points d'eau, ...
- Préserver la santé, en interdisant le commerce d'alcool et du tabac, en aménageant des parcours de santé (ombragés),...
- Développer des espaces à la vente directe de produits bio, artisanaux
- Réaliser des jardins pédagogiques.
- Démocratiser la connaissance de l'histoire de la ville et de l'île avec des plaques explicatives, des fresques historiques, des liens avec un réseaux de connaissances à l'international...
- Créer une zone permanente en faveur l'expression artistique

En définitive, nous pouvons nous acheminer vers un espace d'enrichissement et de partage, novateur dans sa conception et son articulation.

Dans ce cas, il est inévitable de dévier l'axe de circulation actuel pour préserver la qualité environnementale et sociétale du cœur du projet.

4-Des besoins et des enjeux complémentaires.

A ce stade du débat, aucun des scénarios proposés ne fait l'unanimité. Cependant, les points de convergences sont les suivantes:

1-La fluidification du trafic.

- Puisque dans ce projet fait beaucoup pour améliorer la circulation en voiture il faudra aussi développer les transports en commun (réseau ferré notamment), afin de créer un équilibre.
- En finir avec les ralentissements par des feux, des rond-points ou des bretelles entre le pont Pasteur et la Jamaïque, car les propositions actuelles s'apparentent à un déplacement du problème des embouteillages mais ne règlent rien au final. faire sauter le dernier goulot d'étranglement.
- Aller donc jusqu'au bout de la logique en continuant le tracé en 2x2 voies jusqu'au niveau de la Jamaïque où on retrouve une 2x2 voie.
- Réfléchir aussi à l'aménagement du Boulevard Sud (Avenue Jean Jaurès) pour permettre un axé direct d'Ouest en Est pour ceux qui traversent simplement Saint Denis sans avoir à s'arrêter.

2-l'ouverture à la mer.

- Le front de mer Est (le Chaudron, Sainte Clotilde, ...) doit bénéficier des mêmes attraits pour permettre à toutes les familles dionysiennes de se ré-approprier la mer et accéder rapidement aux activités maritimes.
- L'aire de pique-nique de la Jamaïque, déjà très prisée les dimanches et jours fériés, devrait constituer un pôle d'équilibre par rapport au Barachois. Nous pouvons d'ores et déjà anticiper le déplacement prévu de la décharge publique et son aménagement futur.

3-le volontarisme politique

- Prendre le parti de diminuer par 2 le nombre d'automobiles individuelles, d'ici 2050 pour retrouver le parc de 1990, comme le demande le conseil d'Etat.
- Ne pas faciliter l'augmentation du transport individuel polluant, en évitant par exemple la création de silo de parking.
- Créer des villages auto-centrés, responsables et à taille humaine (le quart d'heure proximité).
- Publier les besoins en emploi et préparer l'embauche des Réunionnais à tous les postes.

Tout projet d'aménagement est avant tout un projet d'ordre social, il doit améliorer la cohésion sociale à l'échelle du pays. Un rapport d'impact social, notamment l'emploi des jeunes, est absolument nécessaire.

5-Nos conclusions.

Quel que soit le scénario choisi ou proposé suite au débat public, s'il laisse ouvert les compléments que nous avons identifiés, il ne peut souffrir des réserves suivantes:

- Calibrer le projet suivant un calendrier de diminution du transport individuel.
- Prendre en compte le phénomène de réchauffement climatique et de montée des eaux (pour exemple la NRL a été porté à 12m au dessus du niveau de la mer)
- Définir un front de mer d'un seul tenant d'Ouest en Est.
- Repenser l'espace en aval du Boulevard Sud jusqu'à la mer, notamment pour améliorer la ventilation naturelle d'une urbanisation rénovée en 3 ou 4 villages.
- Dépenser plus aujourd'hui n'est pas le problème si l'objectif est d'éviter aux générations futures un travail inachevé qui leur coûterait bien plus cher à redresser.
- Priorité aux transports collectifs propres et aux véhicules non carbonés,
- Et enfin, si enfouissement de la route, alors,
 - contrôler sévèrement l'émission des gaz d'échappement dans la période transitoire.
 - Renouveler l'air contraint dans le tunnel par un système peu énergivore.

Cette synthèse laisse libres nos camarades, élus municipaux ou membres d'autres associations, d'adopter des positions solidaires dans leurs instances représentatives.

*Adopté, à Saint Denis,
le samedi 5 décembre 2020*

Membres de la section présents aux différentes étapes: Revonge Jacqueline, Gravina Alain, Dumond Yves, Folio Serge, Yee Chong Tchi Kan Ary, Ancelly Bertrand, Raffini Mathieu, Pontalba Julie.

Dépôt au débat public aura lieu, jeudi 17 décembre à Barachois.

Ce jour, jeudi 17 décembre 2020, la section communiste de Saint Denis a déposé sa contribution au grand Débat Public NEO. Vous trouverez en annexe un exemplaire, plus une photo.

Pour résumer,

1- Nous prenons acte que c'est le « fruit de plusieurs années d'études sur le réaménagement du quartier du Barachois. NEO a l'ambition de transformer durablement cet espace emblématique du chef-lieu de La Réunion en ouvrant la ville sur la mer et en le rendant prioritairement aux piétons » et que « aucune des propositions exposées n'est figée ».

Nous avons donc utilisé au maximum la marge qui est laissée au débat. Nous le rappelons dans l'exposé, au paragraphe « méthode ».

2-Nous notons que le contexte a changé.

-les décisions de l'Union Européenne d'atteindre la neutralité carbone dans 30 ans, en 2050, et de la France de réduire de 40% le taux de gaz à effet de serre d'ici 2030. Prise le 4 mars 2020, il en découle un calendrier très contraignant pour adapter les instruments aux nouvelles directives.

Ces décisions sont opposables à l'Etat, aux Collectivités, aux Entreprises et aux Citoyens. La Commission propose une consultation citoyenne « sur le pacte européen pour le climat ».

La Réunion doit travailler ses instruments de ratification du Traité de Paris sur le Climat selon la stratégie impulsée par l'Europe. Une des conséquences, La Réunion devra diminuer le nombre de véhicule en circulation et éliminer les engins polluants.

3-nous pointons le principal enjeu : l'impact social d'un projet d'aménagement. Nous préconisons une approche globale de développement durable.

Le confinement nous a appris à discerner l'essentiel, le secondaire et le superflu.

4-Nous devons imaginer un habitat qui permet à la population de satisfaire durablement l'essentiel de ses besoins sans avoir à prendre de véhicule. Tout le monde a droit à un environnement durable, propre et partagé.

Communiqué de presse

4 mars 2020 Bruxelles

S'engager à parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050: la Commission propose une loi européenne sur le climat et lance une consultation sur le pacte européen pour le climat